

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 JANVIER 2008

Le Jeudi 24 Janvier 2008, le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Volvic sous la présidence de M. Jean LAURENCY, Maire

Etaient présents : M. Jean LAURENCY – M. Gilles BOUTY – M. Michel LEBRE – M. Marcel SALIN – Mme Françoise RIGOULET – M. Jean-Claude VACHER – Mme Guylaine PINON – Mme Bernadette LANTUEJOUL – M. Bernard MARTEL – Mme Caroline JARLIER – Mme Pascale MALTERRE – M. Jean-Bernard MALET – M. Jacques BILLON – M. Jacques COURTEJAIRE – Mme Michelle SUCHEYRE – M. Philippe LAVABRE – Mme Michelle BOURDIER

Etaient représentés :

M. BOUDEAUD Christian donne procuration à M. LAURENCY Jean
Mme DESJOURS Colette donne procuration à M. BOUTY Gilles
Mme DOSSAT Françoise donne procuration à Mme Françoise RIGOULET
M. VIEIRA Christophe donne procuration à M. VACHER Jean-Claude
Mme BROSSON Nicole donne procuration à M. BILLON Jacques

Etaient absents - excusés : M. CHEVALIER Claude – Mme GOURCY Danielle – Mme MAGOT Hortense – Mme PEYRIND Yvette – M. DE PINHO Michel -

M. MARTEL Bernard est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour rajouter le dossier suivant à l'ordre du jour :

- signature de la convention avec l'Association Etudes et Chantier relative au chantier-insertion

En préambule, Monsieur le Maire informe le conseil municipal à propos des caméras :
« Il s'agit d'une étude pour l'installation d'une caméra près de la déchetterie. En effet, du fait de la fermeture les dimanches et lundis, de nombreux déchets sont retrouvés devant le site et doivent être ramassés par les agents du service technique. Les policiers m'ont proposé que d'autres caméras soient installées près de bâtiments publics mais en aucun cas pour la surveillance de la population. »

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

I – FINANCES

Compte Administratif 2007 : budget annexe Eau

Le compte administratif 2007 du budget annexe Eau se décompose de la façon suivante :

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Crédits employés</i>
c/60 – achats et variation de stocks	11 500,00	10 962,42
c/ 61 – services extérieurs	42 200,00	30 597,07
c/62 – autres services extérieurs	61 200,00	60 820,75
c/63 – impôts taxes et vers. Assimilés	134 600,00	132 940,03
c/65 – autres charges de gestion	900,00	810,19

courante		
c/66 – charges financières	20 400,00	20 373,44
c/67 – charges exceptionnelles	22 000,00	6 747,65
c/68 – dotation aux amortissements	57 900,00	56 580,91
TOTAL	350 700,00	319 832,46

Recettes	Crédits ouverts	Crédits employés
c/70 – vente de produits	335 700,00	287 837,05
c/77 – produits exceptionnels	15 000,00	15 000,00
TOTAL	350 700,00	302 837,05

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 319 832,46 € et les recettes à 302 837,05 € soit un déficit de fonctionnement de - 16 995,41 €uros.

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	Crédits ouverts	Crédits employés
c/139 – Amortissement subventions	15 000,00	15 000,00
c/16 – emprunts et dettes assimilés	52 000,00	51 463,28
c/20 – immobil. incorporelles	4 800,00	
c/23 – immobilisations en cours	478 866,74	28 326,13
c/020 – dépenses imprévues	5 000,00	
Déficit investissement reporté	78 671,50	78 671,50
TOTAL	634 338,24	173 460,91

Recettes	Crédits ouverts	Crédits employés
c/1068 – Autres réserves	173 161,20	173 161,20
c/13 – subventions d'investissement	124 171,13	24 766,56
c/16 - emprunts	282 005,91	
c/28 – amortissements des subventions	55 000,00	56 580,91
TOTAL	634 338,24	254 508,67

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 94 789,41 €uros auxquelles s'ajoute un déficit d'investissement reporté de 78 671,50 €uros et les recettes à 254 508,67 €uros soit un résultat de clôture d'investissement de + 81 047,76 €uros.

Présidé par M. BILLON, doyen d'âge, le Compte Administratif du budget annexe Eau est soumis au vote du conseil municipal sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le compte administratif 2007 du budget annexe Eau est adopté par le Conseil Municipal à la majorité (contre : Mme Sucheyre).

Virement de crédits : budget annexe Eau

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

Budget Eau

Section fonctionnement

c/6152 – entretien et réparations	- 1 600 €
c/637 – autres impôts taxes et vers. Assim.	- 400 €
C/6811 – dotations aux amortissements	+ 1 600 €
C/6611 – intérêts des emprunts et dettes	+ 400 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits ci-dessus
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier

Compte de gestion 2007 : budget annexe Eau

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2008 : budget annexe Eau

Le budget primitif 2008 du budget annexe Eau se décompose de la façon suivante :

► SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédits votés</i>
011	Charges de caractère général	183 700,00
012	Charges de personnel	60 000,00
65	Charges de gestion courante	800,00
66	Charges financières	31 504,59

67	Charges exceptionnelles	5 000,00
68	Dotation aux provisions	58 000,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00
	Déficit de fonctionnement reporté	16 995,41
	TOTAL	371 000,00

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédits votés</i>
70	Produits des services	285 000,00
77	Charges exceptionnelles	86 000,00
	TOTAL	371 000,00

Le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 371 000,00 €uros.

► SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédits votés</i>
139	Amortissement Subventions	15 000,00
16	Remboursement d'emprunts	47 000,00
2031	Frais d'études	10 000,00
23	Immobilisations en cours	326 246,86
020	Dépenses imprévues	5 000,00
	TOTAL	403 246,86

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédits votés</i>
13	Subventions	123 154,00
16	Emprunts	141 045,10
28	Amortissements immobilisations	58 000,00
	Excédent reporté	81 047,76
	TOTAL	403 246,86

Le budget primitif d'investissement s'équilibre à hauteur de 403 246,86 €uros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2008 à la majorité (contre : Mme Sucheyre).

Compte administratif 2007 : budget annexe Assainissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte administratif du budget annexe Assainissement se décompose de la façon suivante :

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Crédits employés</i>
c/61 - services extérieurs	11 600,00	9 598,58
c/62 – autres services extérieurs	21 074,31	17 434,48
c/65 – autres charges de gestion courante	150,00	110,50
c/66 – charges financières	6 000,00	5 337,26
c/67 – charges exceptionnelles	61 800,00	61 446,86

c/68 – dotation aux amortissements	40 300,00	40 299,29
c/022 – dépenses imprévues	3 250,00	
TOTAL	114 174,31	134 226,97

<i>Recettes</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Crédits employés</i>
c/70 – vente de produits finis	83 824,39	49 524,41
c/77 – produits exceptionnels	12 000,00	12 000,00
Résultat reporté N - 1	48 349,92	48 349,92
TOTAL	144 174,31	109 874,33

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 134 226,97 € et les recettes à 61 524,41 € auxquels s'ajoute le résultat antérieur reporté de 48 349,92 €

Soit un déficit de fonctionnement de : - 24 352,64 €uros

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<i>Dépenses</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Crédits employés</i>
c/13- amortissement subventions	12 000,00	12 000,00
c/16 – emprunts et dettes assimilés	18 800,00	18 497,82
c/23 – immobilisations en cours	560 767,14	70 522,03
c/020 – dépenses imprévues	10 000,00	
TOTAL	601 567,14	101 019,85

<i>Recettes</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Crédits employés</i>
c/1068 – Autres réserves	31 425,69	31 425,69
c/13 – subventions d'investissement	329 934,31	35 536,78
c/16 - emprunts	146 990,69	
c/28 – amortissement des immobilisations	40 000,00	40 299,29
TOTAL	548 350,69	107 261,76
Excédent reporté	53 216,45	53 216,45
TOTAL	601 567,14	160 478,21

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 101 019,85 €uros et les recettes à 107 261,76 €uros auquel s'ajoute l'excédent antérieur de + 53 216,45 € soit un résultat de clôture d'investissement de + 59 458,36 €

Présidé par M. BILLON, doyen d'âge, le compte administratif de l'assainissement est adopté par le Conseil Municipal, à la majorité (abstention : M. Malet ; contre : Mme Sucheyre), sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Virements de crédits : budget annexe Assainissement :

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

Budget Assainissement	
Section fonctionnement	
c/6288 – autres services extérieurs	- 60 000 €
c/022 – dépenses imprévues	- 300 €

c/6742 – subvention except. d'équipement	+ 60 000 €
c/6811 – dotations aux amortissements	+ 300 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits ci-dessus
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier

Compte de gestion 2007 : budget annexe Assainissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il est adopté à l'unanimité.

Budget Primitif 2008 : budget annexe Assainissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le budget primitif 2008 de l'Assainissement se décompose de la façon suivante :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits votés</i>
c/011 – charges à caractère général	17 500,00
c/012 – charge de personnel	10 000,00
c/65 - autres charges de gestion courante	150,00
c/66 – charges financières	6 597,36
c/67 – charges exceptionnelles	61 500,00
c/68 – dotation aux amortissements	41 000,00
c/022 – dépenses imprévues	7 900,00
Déficit 2007	24 352,64
TOTAL	169 000,00

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits votés</i>
c/70 – vente de produits finis	75 000,00
c/77 – produits exceptionnels	94 000,00
TOTAL	169 000,00

Le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 169 000,00 €uros.

• SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits votés</i>
c/139 – Amortissement subvention	12 000,00
c/16 - emprunts	21 100,00
c/23 – immobilisations en cours	379 000,00
c/020 – dépenses imprévues	5 000,00
TOTAL	417 100,00

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits votés</i>
c/13 – subventions	181 698,02
c/16 - emprunt	134 943,62
c/28 - amortissement	41 000,00
Excédent reporté	59 458,36
TOTAL	417 100,00

Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de 417 100,00 €uros.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le budget assainissement à la majorité (abstention : M. Malet ; contre : Mme Sucheyre).

Observations de M. MALET concernant les budgets annexes Eau et Assainissement :

« Les 2 budgets annexes sont en déficit de fonctionnement ce qui laisse penser que l'estimation des ventes d'eau avait été mal programmée. De ce fait, il est nécessaire d'adopter un principe rigoureux avec par exemple l'élaboration d'un planning pour une meilleure régularité des relevés. Compte tenu des problèmes évoqués, le Commune devra abonder ces budgets par une subvention d'équilibre ».

Compte administratif 2007 : budget annexe Camping

Monsieur le Maire expose que le compte administratif du budget annexe Camping validé par le conseil d'exploitation dans sa séance du 18 janvier 2008 se décompose de la façon suivante :

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Crédits employés</i>
c/60 – achats et variations de stocks	20 500,00	22 666,52
c/61 - services extérieurs	21 500,00	16 864,00
c/62 – autres services extérieurs	4 400,00	2 291,97
c/64 – Charges de personnel	41 500,00	40 413,96
c/66 – charges financières	10 200,00	416,45
Déficit exercice N-1	9 667,03	9 667,03
TOTAL	107 767,03	92 319,93

<i>Recettes</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Crédits employés</i>
c/70 – vente de produits finis	96 000,03	99 571,99
c/75 – autres produits de gestion courante	200,00	1 797,28
c/77 – produits exceptionnels	11 567,00	
Résultat reporté N - 1		
TOTAL	107 767,03	101 369,27

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 92 319,93 € et les recettes à 101 369,27 €

Soit un excédent de fonctionnement 2007 de : + 9 049,34 €uros

Présidé par M. BILLON, doyen d'âge, le compte administratif du budget annexe Camping est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Il est à signaler le résultat excédentaire sachant qu'il s'agit de la première année de fonctionnement.

Compte de gestion 2007 : budget annexe Camping

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2008 : budget annexe Camping

Monsieur le Maire expose que le budget primitif 2008 du Camping validé par le Conseil d'exploitation lors de sa séance du 18 janvier 2008 se décompose de la façon suivante :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits votés</i>
c/011 – charges à caractère général	69 000,00
c/012 – charge de personnel	46 500,00
c/66 – charges financières	500,00
c/022 – dépenses imprévues	1 000,00
TOTAL	117 000,00

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits votés</i>
c/70 – vente de produits finis	104 950,66
c/75 – produits de gestion courante	3 000,00
Excédent 2007	9 049,34
TOTAL	117 000,00

Le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 117 000,00 €uros.

Section investissement :

Il n'est pas nécessaire de créer une section investissement à ce jour.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le budget annexe Camping à l'unanimité.

Affectation du résultat 2007 : budget annexe Camping

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 92 319,93 €uros et les recettes à 101 369,27 €uros soit un excédent de fonctionnement de 9 049,34 €uros reporté en recettes de fonctionnement du budget primitif 2008.

Le vote du Conseil Municipal a lieu à l'unanimité.

Virements de crédits : budget Commune

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

Budget Commune :

Section investissement

c/020 – dépenses imprévues	- 55 000 €
c/2313-12 – travaux divers	- 12 000 €
c/2182 – matériel de transport	+ 34 000 €
c/2188 – autres immobil. Corporelles	+ 8 000 €
c/2313 – travaux d'investissement	+ 25 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits ci-dessus
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier

Encaissement de chèques :

Monsieur le Maire expose que plusieurs chèques sont à encaisser. Il s'agit de :

- un chèque de 75 € et un chèque de 273,42 € en règlement du solde sinistre au gymnase Champleboux
- un chèque de 10 750 € représentant le prix de vente De Oliveira atelier les Besses
- un chèque de 157,45 € de la SACD en remboursement d'un trop perçu

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à encaisser les chèques ci-dessus exposés
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier

Surtaxe eau minérale

Monsieur le Maire rappelle la décision prise par le conseil municipal lors de sa séance du 23 novembre 2007, de fixer le taux de la surtaxe eau minérale à 0,55 € par hectolitre (0,50 € en 2007) à compter du 1^{er} janvier 2008.

Suite à la transmission de la délibération, la direction de la société des Eaux de Volvic nous fait savoir qu'elle ne peut répondre favorablement à cette hausse.

La société des eaux de Volvic serait prête à accepter une augmentation du taux à 0,52 €/hectolitre, à condition de geler ce taux au minimum sur la période 2008-2009.

M. MALET : « cette majoration n'avait pas été concertée ».

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- d'annuler la délibération n°168 du 23/11/2008
- décide de fixer le taux de la surtaxe eau minérale à 0,52 €/hectolitre à compter du 1^{er} février 2008 pour l'année 2008 compte tenu qu'une délibération ne peut pas avoir d'effet rétroactif
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier.

II – ADMINISTRATION GENERALE

Prestation de service accueil de loisirs : signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales

Monsieur le Maire expose :

La convention de prestation de service ordinaire signée avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivée à terme depuis le 31 décembre 2006.

La Caisse d'Allocations Familiales propose de la renouveler pour la période 2007-2009 dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités :

- améliorer la vie quotidienne des familles, par ne offre adaptée de services et d'équipements.
- mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

La Caisse d'Allocations Familiales s'engage à apporter le versement de la prestation de service Accueil de Loisirs qui remplace la prestation de service ordinaire.

Monsieur le Maire expose les modalités de fonctionnement de cette nouvelle convention.

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier.

Avenant régie de recettes Musée

Monsieur le Maire expose :

Des ateliers de carnet de voyage vont être organisés au Musée. Ces stages se dérouleront sur 3 ou 4 week-ends dans l'année.

Il est proposé au Conseil Municipal d'étendre la régie de recettes du Musée au droit d'inscription à ces ateliers d'un montant de 30 €/personne et par weekend.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'étendre la régie de recettes du Musée à l'encaissement du droit d'inscription aux ateliers de carnet de voyage : 30 €/personne/week-end
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier.

III - PERSONNEL

Action sociale en faveur des agents territoriaux : détermination du pourcentage de la masse salariale

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 instaurant le droit à l'action sociale, le Conseil Municipal a déterminé, lors de sa séance du 13 juin 2007, les prestations d'actions sociales dont pourront bénéficier les agents territoriaux à savoir le CNAS et la MNT.

Ainsi, l'action sociale devient une dépense obligatoire. Il appartient donc au Conseil Municipal de préciser le pourcentage de la masse salariale dégagé pour ses prestations d'action sociale.

Il est proposé un pourcentage de 2,15 %.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- dégage un pourcentage correspondant à 2,15 % de la masse salariale pour ses prestations d'action sociale
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier.

IV – MARCHES PUBLICS

Maîtrise d'œuvre assainissement pour la réalisation d'un bassin d'orage et rénovation du réseau eaux usées du village de Moulet-Marcenat

Monsieur le Maire expose :

La maîtrise d'œuvre assainissement pour la réalisation d'un bassin d'orage et rénovation du réseau eaux usées du village de Moulet-Marcenat avait été attribuée à la société EGIS EAU pour un montant de 8 400 € HT pour un coût de travaux estimé à 80000 €.

Suite aux conclusions émises dans l'avant-projet prenant en compte la demande de travaux supplémentaires de la commune, le montant des travaux est estimé à 478 000 € HT. Eu égard ce nouveau montant des travaux, un avenant au marché de maîtrise d'œuvre ne pouvait être signé.

La commission d'appel d'offre a donc décidé d'annuler le marché de maîtrise d'œuvre attribué à EGIS EAU et de lancer un nouvel appel à candidature.

L'avis est paru au journal « La Montagne ».

La date de dépôt des candidatures était fixée au 04 janvier 2008.

9 sociétés ont fait acte de candidature. Il s'agit de :

- MERLIN
- REUR

- EGIS EAU
- SOMIVAL
- LARBRE
- SAFEGE
- SAUNIER
- BGN
- OXYRIA

Après analyse des offres, il est proposé au Conseil Municipal de retenir les sociétés suivantes pour remettre une proposition d'honoraires :

- SAFEGE
- REUR
- LARBRE
- EGIS EAU

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- retient les entreprises ci-dessus pour leur demander une proposition d'honoraires
- Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier

Aménagement hydraulique réservoirs et forage : résultat de la consultation

Monsieur le Maire expose :

Une nouvelle consultation a été lancée selon la procédure adaptée selon l'article 146 du Code des Marchés Publics, suite à l'appel d'offres du 06 septembre 2007 déclaré infructueux.

La date de remise des offres était fixée au 07 décembre 2007.

3 entreprises ont remis une offre. Il s'agit de :

- TCM
- ROBINET
- FORCLUM DOMAS

La commission d'appel d'offres réunie en séance le 10 janvier 2008 a attribué le marché à l'entreprise FORCLUM DOMAS pour un montant de 57 662,40 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce choix.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide le choix de la commission d'appel d'offres
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier

Etude pour la mise en place de panneaux d'affichage lumineux et étude pour le recensement et la mise en place d'un plan de jalonnement

Monsieur le Maire expose :

Une consultation a été lancée selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Objet du marché :

- Etude pour la mise en place de panneaux d'affichage lumineux

- Etude pour le recensement puis mise en place d'un plan de jalonnement pour la signalisation des principaux établissements publics et touristiques

La date de remise des offres était fixée au 04 janvier.

5 sociétés ont remis une offre. Il s'agit de :

- EGIS MOBILITE
- LAGAY
- MCK
- MIC SIGNALOC
- DG CONSEILS

La commission d'appel d'offres dans sa séance du 10 janvier 2008 a retenu la société LAGAY pour un montant total de 8 880 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce choix.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide le choix de la commission d'appel d'offres
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier en particulier la signature du marché

Aménagement des abords de l'école d'architecture : lot 2 – étanchéité

Monsieur le Maire rappelle :

Une première consultation auprès d'entreprises pour l'aménagement des abords de l'école d'architecture a été lancée en septembre 2007. Lors de la CAO du 26 octobre 2007, les lots 01 – 02 – 03 et 07, ont été déclarés infructueux, le lot 04 a été confié à MONIER Frères et le lot 05 à l'entreprise HYCARE .

Une seconde consultation a été lancée dans le journal « La Montagne » en date du 02 novembre 2007 et au BOAMP en date du 31 octobre 2007.

Lors de sa séance du 23 novembre 2007, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le lot 01 à l'Entreprise DUGOUR, le lot 03 à l'Entreprise DUGOUR, le lot 7 à TREYVE PAYSAGE. Le lot 02 a été confié à l'analyse.

En séance du 10 janvier 2008, la commission d'appel d'offres a attribué le lot 02 – étanchéité à l'entreprise ECB pour un montant de 3 324,44 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce choix.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide le choix de la commission d'appel d'offres
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier en particulier la signature du marché

Atelier de démonstration de taille de pierre : avenants lot 6 – lot 10 – lot 11

Monsieur le Maire expose :

La commission d'appel d'offres en séance du 10 janvier 2008 a validé les avenants suivants concernant l'atelier de démonstration de taille de Pierre :

- **Avenant n° 01 – lot 06 – Menuiseries extérieures serrurerie**
Objet : réalisation de travaux supplémentaires pour fourniture et pose d'un garde corps métallique sur plancher extérieur bois, selon devis en date du 21 novembre 2007.
Montant initial du marché : 99 795.23 € TTC
Travaux en plus : 476.00 € TTC
Montant final du marché : 100 271.24 € TTC

- **Avenant n° 01 – lot 10 – électricité courants forts courants faibles**
Objet : réalisation de travaux supplémentaires selon devis en date du 22 novembre 2007
Montant initial du marché : 21 472.98 € TTC
Travaux en plus : 4 225.47 € TTC
Montant final du marché : 25 698.45 € TTC

- **Avenant n° 01 – lot 11 – plomberie sanitaire chauffage VMC**
Objet : réalisation de travaux supplémentaires selon devis en date du 22 novembre 2007
Montant initial du marché : 35 252.78 € TTC
Travaux en plus : 538.80 € TTC
Montant final du marché : 35 791.58 € TTC

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce choix.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (contre : M. Courtejaire) :

- valide le choix de la commission d'appel d'offres
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier

Réseau AEP refoulement forage de Moulet-Marcenat au réservoir du Thiolet : avenant n°1 maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire expose :

La commission d'appel d'offres lors de sa séance du 10 janvier 2008 a validé l'avenant suivant :

- Avenant n° 01 – maîtrise d'œuvre relative au réseau de refoulement AEP entre le forage de Moulet Marcenat et le réservoir de Verrière – Thiolet

Objet de l'avenant :

Mettre à niveau le marché de maîtrise d'œuvre en date du 01/09/06 conformément aux dispositions du contrat.

Cet avenant intervient suite à la réalisation de l'avant projet des travaux commandés par la commune. Cet avenant prend en compte la demande de la commune d'intégrer en urgence l'étude et le suivi de la mise en place de la conduite dans le nouveau rond point de la commune de Charbonnières les Varennes (village de Paugnat) cela afin de ne pas être obligé de terrasser dans le nouvel aménagement et limiter ainsi le prix des travaux.

Cet avenant prend aussi en compte la réalisation des conventions de passage dans les différentes propriétés privées afin de mettre en place la nouvelle conduite.

Montant initial du marché :	29 601.00 € TTC
Travaux en plus :	7 138.34 € TTC
Montant final du marché :	36 739.34 € TTC

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce choix.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (abstention : Mme Sucheyre ; contre : M. Courtejaire) :

- valide le choix de la commission d'appel d'offres
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier

Deuxième cuve réservoir du bourg : avenant n°1 maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire expose :

Lors de sa séance du 10 janvier 2008, la commission d'appel d'offres a validé l'avenant suivant :

- Avenant n° 01 – maîtrise d'oeuvre relative à la réalisation d'une deuxième cuve sur le réservoir du bourg

Objet de l'avenant :

Mettre à niveau le marché de maîtrise d'œuvre en date du 01/09/06 relatif à la réalisation d'une deuxième cuve sur le réservoir du bourg, conformément aux dispositions du contrat de maîtrise d'œuvre.

Suite à la réalisation de l'avant projet la commune a décidé de faire réaliser une cuve de 1 000 m³ alors que le marché de maîtrise d'œuvre est basé sur une cuve de 500 m³. Ce choix se justifie par la volonté de la commune d'avoir une plus grande sécurité de l'approvisionnement en eau de la commune et plus particulièrement de prendre en compte l'installation nouvelle d'entreprises sur la zone de Champloup.

L'avenant prend en compte aussi, la mise à niveau du forfait de rémunération suite à l'établissement de l'avant projet.

Montant initial du marché :	43 701.84 € TTC
Avenant maîtrise d'oeuvre :	15 607.80 € TTC
Montant final du marché :	59 309.64 € TTC

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce choix.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide le choix de la commission d'appel d'offres
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier

Travaux programme voirie 2007 : lancement de la consultation

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une consultation va être lancée pour les travaux de voirie 2007.

Cette consultation portera sur les voies suivantes :

- Impasse de Riom
- rue des Chanaux
- rue des Vignes
- rue de la Feuillade
- rue de la Tirade

- rue Pirabout

Le montant des travaux a été estimé à 400 000 € TTC

La commission d'appel d'offre dans sa séance du 10 janvier 2008 a émis un avis favorable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour les travaux de voirie 2007
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier.

V – TRAVAUX

S.I.E.G. : complément éclairage public chemin d'accès Maison de la Pierre et Atelier de Taille de Pierre

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'éclairage public suivants :

COMPLEMENT ECLAIRAGE PRES DE LA MAISON DE LA PIERRE ET DE L'ATELIER DE DEMONSTRATION DE TAILLE DE PIERRE

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la commune est adhérente.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 7 100 €uros H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 60 % du montant H.T. et en demandant à la commune une participation égale à 40 % de ce montant, majoré de la totalité de la T.V.A. grevant les dépenses, soit :

$$7\ 100 \times 0,40 + 1\ 391,60 = 4\ 231,60 \text{ €uros.}$$

Cette participation sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Monsieur le Maire précise que le montant de la T.V.A. pourra être récupéré par la commune par le biais du Fonds de Compensation pour la T.V.A. moyennant la réalisation d'opérations budgétaires d'ordre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1/ d'approuver l'avant-projet des travaux d'Eclairage Public présenté par Monsieur le Maire,
- 2/ de confier la réalisation des travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme,
- 3/ de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 4 231,60 €uros et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme,
- 4/ de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

DOSSIER RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Chantier-Insertion : signature d'une convention avec Etudes et Chantiers

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 25 septembre 2007 de mettre en place un chantier d'insertion en partenariat avec l'Association Etudes Et Chantiers.

Une convention définissant les modalités de mise en place, d'encadrement et de financement de cette action doit être signée avec l'Association.

Après lecture du projet de convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Etudes et Chantiers
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier.

INFORMATIONS

Inspection Académique :

Par l'intermédiaire de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, il était proposé à la Commune la mise en place expérimentale d'un service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires en cas de grève du personnel enseignant du premier degré.

Le Bureau Municipal a décidé de ne pas donner suite.

Motion : Ingrid Betancourt – Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal.

Ecole Moulet : le restaurant scolaire est « en surcharge d'effectifs », il est demandé quelle solution sera apportée.

Plusieurs solutions sont envisagées dont la mise en place d'un 2^{ème} service qui nécessiterait le changement des horaires scolaires.

Avenant au marché de fleurissement : l'entreprise Fleurs et Plantes d'Auvergne nous propose des fleurissements supplémentaires et la mise en place de plantation florale dans des « boudins » afin de réduire l'arrosage et le désherbage pour un coût annoncé de 3 000 €. Il est demandé que la commission environnement étudie cette offre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance et la parole est donnée au public.

Le Maire,
Jean LAURENCY